Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DASES 84 : Subventions pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance présents sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien : Conventions à Emmaüs Coup de Main (200 000 €), aux Enfants du Canal (30 000 €), Hors la Rue (108 000 €), à la Croix Rouge (115 000 €) et (341 115,80 €), à Diagnostic et trajectoires (90 000 €) et Notre Dame de Bon Secours (300 699 €). Conventions.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, six subventions de fonctionnement et une subvention d'investissement aux associations Emmaüs Coup de Main, aux Enfants du Canal, Hors la Rue, à la Croix Rouge, à Diagnostic et Trajectoires et Notre Dame de Bon Secours pour la réalisation d'actions d'accompagnement et d'hébergement comme outil d'insertion pour les familles sans domicile fixe ou des mineurs isolés installés sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien.

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont attribuées au titre de 2019 les six subventions de fonctionnement suivantes :

- une subvention de 200 000 € à l'association « Emmaüs Coup de Main » (N° SIMPA : 49281, dossier 2019_03863), dont le siège social est situé 31 avenue Édouard Vaillant 93500 Pantin, pour son projet global d'insertion pour les familles migrantes intracommunautaires ;

- Une subvention de 30.000 € au bénéfice de l'association « les enfants du canal » (N° SIMPA : 125841, dossier 2019_07794) dont le siège social est situé 5, rue Vésale (Paris 5e), pour l'action Romcivic ;

- Une subvention de 108 000 € à l'association « Hors La Rue » (N° SIMPA : 44321, dossier 2019_01566), dont le siège social est situé 70 rue Douy Déculpe-93100 Montreuil pour ses actions de préventions et d'accueil de jour auprès des jeunes isolés ;

- Une subvention de 115 000 € à l'association la « Croix Rouge française », (N°SIMPA : 18099, dossier 2019_07638) dont le siège social est situé 98 rue Didot (Paris 14e), relative à la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par la Ville de Paris à l'hôtel.

- Une subvention de 90 000 € à l'association Diagnostic et Trajectoires (N°SIMPA : 184902 ; dossier : 2019_08222), dont le siège social est située 3 rue Meynadier (Paris 19ème) pour ses actions de diagnostics et d'évaluations sociales auprès des familles, des jeunes et des mineurs non accompagnés sans domicile fixe installées sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien.

- Une subvention 300 699 € à l'association « Notre-Dame de Bon secours » (N° SIMPA 20355 ; dossier 2019_08475) dont le siège social est situé 66-68 rue des Plantes (14ème) pour le fonctionnement du Dispositif « Lieu de Mise à l'Abri 14 » (LIMA 14) situé rue des Plantes à destination des familles à la rue.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 341 115,80 € est attribuée au titre de 2019 à l'association La Croix Rouge française (N°SIMPA 18099, dossier 2019_08030), précitée pour ses travaux d'aménagement du Lima 10 (Paris 10ème).

Article 3 : Le versement de chacune des subventions mentionnées aux articles 1er et 2 ci-dessus est subordonnée au vote du Conseil de Paris du montant de la subvention 2019 pour les associations Emmaüs Coup de Main, les Enfants du Canal et Hors la Rue pour lesquelles une convention pluriannuelle a été signée en 2018 et de la signature d'une convention, présentée en annexe, pour les organismes bénéficiaires, suivants, que la Présidente du Conseil de Paris, est autorisée à signer :

- convention annuelle avec Diagnostic et Trajectoires,

- convention annuelle avec Notre Dame de Bon Secours,
- convention annuelle avec la Croix Rouge française
- convention d'investissement avec la Croix Rouge française

Article 4 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes, pour un total de 843 699 € sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 934 – Nature 65748 – Rubrique 424 – Destination 4240005		
Organisme bénéficiaire	**Intitulé du projet**	**Montant du financement**
Emmaüs Coup de Main	Accompagnement global des familles intracommunautaires	**200 000 €**
Les enfants du Canal	Romcivic	**30 000 €**
Diagnostic et Trajectoires	Diagnostics et Évaluations sociales	**90 000 €**
Notre Dame de Bon Secours	Gestion du LIMA 14	**300 699 €**
Chapitre 934 – Nature 65748 – Rubrique 424 – Destination 4240008		
La Croix Rouge française	Accompagnement social des familles logées à l'hôtel par la Ville de Paris	**115 000 €**
Chapitre 934 – Nature 65748 – Rubrique 424 – Destination 4240009		
Hors la Rue	Accompagnement des jeunes isolés	**108 000 €**
	TOTAL	**843 699 €**

Article 5 : Les dépenses d'investissement correspondantes, pour un total de 341 115,80 € sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 904 – Nature 20422 – Rubrique 424 – AP 180 4806		
Organisme bénéficiaire	**Intitulé du projet**	**Montant du financement**
La Croix Rouge française	Travaux d'aménagement du LIMA 10 (10ème)	**341 115,80 €**

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO